



**SYMTOMA**  
AIGOUAL - CÉVENNES - VIDOURLE

# **RAPPORT ANNUEL**

## **SUR LE SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS**

Exercice 2017

Mai 2018

...en application du décret n°2000-404 du 11 mai 2000, modifié par le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015

## **A - INDICATEURS TECHNIQUES :**

### **I. Territoire desservi**

Le syndicat mixte de traitement des ordures ménagères et assimilées « Aigoual-Cévennes-Vidourle », ci-après dénommé SYMTOMA Aigoual-Cévennes-Vidourle a été créé le 28 janvier 1999.

En 2017, sa population était de 46 894 habitants (population totale INSEE 2014 en vigueur au 01/01/2017) répartis dans 77 communes.

Au 31 décembre 2017, il regroupait les EPCI suivants :

- Communauté de communes Causses-Aigoual-Cévennes (16 communes – 5 721 habitants) ;
- Communauté de communes du Pays Viganais (22 communes – 10 611 habitants) ;
- Communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises (13 communes – 13 391 habitants) ;
- Communauté de communes du Piémont Cévenol (*Partie SYMTOMA* : 26 communes – 17 171 habitants) ;

## II. Compétences exercées

En 2017, le SYMTOMA a assuré à partir des déchèteries et stations de transit présentes sur sa zone, le transport et le traitement :

- des ordures ménagères résiduelles (non recyclées) ;
- des produits ménagers recyclables (verre, papiers, emballages, matières organiques, textiles, etc.) ;
- des déchets encombrants résiduels (non recyclés) ou recyclables (meubles) ;
- des cartons, des ferrailles et du polystyrène expansé ;
- des végétaux coupés et du bois (mobilier, palettes, caquettes,...);
- des déchets inertes (gravats), des déchets de plâtre et d'amiante lié;
- des déchets dangereux des ménages (toxiques) ou Déchets Diffus Spécifiques - DDS;
- des huiles minérales et végétales, y compris les bidons vides associés ;
- des piles, des accumulateurs portatifs et des batteries ;
- des DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques), y compris les ampoules et tubes d'éclairage ;

**III. Données quantitatives** (tous les ratios sont calculés sur la base de la population INSEE en vigueur au 1er janvier de l'année concernée – soit: 46 894 en 2017, 46 623 hab en 2016 et 44 462 en 2010) :

	Quantités traitées	Ratio 2017	Prestataires de traitement	Référence 2010		Ratio 2016
<b>Ordures ménagères résiduelles</b>	11 884,98 t	<b>253,44 kg/hab</b>	Groupement CCA/Suez (TMB sur Salindres, ou Incinération sur Vedène ou Enfouissement sur Bellegarde)	279,28 kg/hab	Baisse de 9,3%	260,15 kg/hab
<b>Déchets encombrants résiduels</b>	2 718,86 t	<b>57,98 kg/hab</b>	PAPREC Cévennes-Vidourle (Enfouissement sur Orange)	77,22 kg/hab	Baisse de 24,9%	58,21 kg/hab
<b>Verre, papiers, emballages recyclables</b>	2 166,58 t (p/emb) 1 819,93 t (verre)	<b>85,01 kg/hab</b> (p/emb = 46,20 kg/hab verre = 38,81kg/hab)	- PAPREC Cévennes Vidourle (sacs jaunes → Liouc) - société VDL (verre → Vergèze)	83,26 kg/hab	Hausse de 2,1%	84,42 kg/hab
<b>Cartons</b>	663,32 t	<b>14,15 kg/hab</b>	- PAPREC Cévennes Vidourle (conditionnement)	14,22 kg/hab	Stabilité	15,00 kg/hab
<b>Ferrailles</b>	960,92 t	<b>20,49 kg.hab</b>	AUBORD Recyclage (Aubord)	22,43 kg/hab	Baisse de 8,6%	21,90 kg.hab
<b>Gravats</b>	10 138,69 t	<b>216,20 kg/hab</b>	- régie SYMTOMA (Lanuéjols, St Laurent-Le-Minier) - Cévennes Déchets (Alès), Metge (Sauve)	273,78 kg/hab	Baisse de 21,0%	233,93 kg/hab
<b>Végétaux</b>	3 290,77 t	<b>70,17 kg/hab</b>	- société Solbocol (Moulès-et-B.) - société Alliance Environnement (Gailhan) - SYMTOMA (St Sauveur-C, dépôts communaux)	100,27 kg/hab	Baisse de 30,0%	92,15 kg/hab
<b>Bois</b>	1 693,38 t	<b>36,11 kg/hab</b>	PAPREC Cévennes Vidourle (Liouc)	42,84 kg/hab	Baisse de 15,7%	37,29 kg/hab
<b>Plâtre</b>	201,52 t	<b>4,30 kg/hab</b>	LAFARGE (Carpentras)	Sans objet		3,25 kg/hab
<b>Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA)</b>	1 087,26 t	<b>23,19 kg/hab</b>	Eco-organisme Eco-Mobilier (Paris)	Sans objet		22,48 kg/hab

<b>Déchets Dangereux des Ménages</b>	46,84 t	<b>1,00 kg/hab</b>	Eco-organisme Eco-DDS (Paris)	2,07 kg/hab	Hausse de 40,1%	1,02 kg/hab
<b>Déchets Dangereux des Professionnels (y compris les bidons souillés par les huiles de vidange)</b>	53,89 t	<b>1,15 kg/hab</b>	Société Spur-Environnement (Rognac)/ATO (Sommières)			1,12 kg/hab
<b>Huiles de vidange</b>	35,19 t	<b>0,75 kg/hab</b>	SEVIA/ATO (Sommières)			0,81 kg/hab
<b>Polystyrène Expandé</b>	12,45 t	<b>0,27 kg/hab</b>	régie SYMTOMA (conditionnement)	0,16 kg/hab	Hausse de 68,8%	0,25 kg/hab
<b>Batteries</b>	6,44 t	<b>0,14 kg/hab</b>	AUBORD Recyclage (Aubord)	Sans objet		0,12 kg/hab
<b>Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)</b>	516,76 t	<b>11,02 kg/hab</b>	Eco-organisme Eco-Systèmes (Paris)	9,48 kg/hab	Hausse de 16,2%	12,51 kg/hab
<b>Amiante lié</b>	0,00 t	<b>0,00 kg/hab</b>	SEVIA/ATO (Sommières)	0,46 kg/hab	Baisse de 100,0%	0,03 kg/hab
<b>Ampoules et tubes d'éclairage</b>	1,73 t	<b>0,04 kg/hab</b>	Eco-organisme Recylum (Paris)	0,01 kg/hab	Hausse de 400,0%	0,04 kg/hab
<b>Textiles</b>	190,30 t	<b>4,06 kg/hab</b>	Entreprise d'insertion Le Relais (Avignon)	1,55 kg/hab	Hausse de 161,9%	3,81 kg/hab
<b>Piles et accumulateurs électriques</b>	3,22 t	<b>0,07 kg/hab</b>	Eco-organisme Corepile (Paris)	0,11 kg/hab	Baisse de 36,4%	0,11 kg/hab
<b>Pneus (VL et motos uniquement)</b>	71,10 t	<b>1,52 kg/hab</b>	Eco-organisme Aliapur (Paris)	Sans objet		1,18 kg/hab
<b>Cartouches d'encres</b>	0,61 t	<b>0,01 kg/hab</b>	Collectors (Mornant)	Sans objet		0,02 kg/hab
<b>Capsules/recharges de cafés</b>	2,23 t	<b>0,05 kg/hab</b>	Suez (agence gardoise)	Sans objet		0,06 kg/hab
<b>TOTAL</b>	<b>37 566,97 t</b>	<b>801,10 kg/hab</b>		907,14 kg/hab	Baisse de 13,2%	849,86 kg/hab

#### **IV. Autres compétences exercées**

**Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) :** le SYMTOMA assure en régie l'exploitation des sites de Lanuéjols et St Laurent-Le-Minier/Montdardier.

#### **Interventions/Animations tous publics, en milieu scolaire ou assimilées :**

##### **Scolaires et assimilés**

- 27 février : visite du centre de tri par l'école élémentaire de Mandagout
- 7 et 10 mars : sensibilisation au tri et à la réduction des déchets des élèves de maternelle et élémentaire de l'école Pasteur de St Hippolyte du Fort
- 24 mai : réflexion pour la mise en place du compostage à la crèche de Durfort et St Martin de Sossenac
- 16 juin : sensibilisation sur le tri des déchets, de jeunes réfugiés au Vigan
- 18 juin : sensibilisation des élèves au tri des déchets à l'école élémentaire du Vigan
- 13 juillet : mise en place du compostage au lieu de vie le Roc Blanc de Ganges
- 22 septembre : sensibilisation des élèves au tri et à la réduction des déchets de l'école élémentaire de Lanuéjols
- 4 octobre : mise en place d'un composteur pour l'accueil de loisirs sans hébergement de Brissac
- 9 et 16 octobre : sensibilisation des élèves de l'école élémentaire de Vic le Fesq, au tri et à la réduction des déchets
- 10 octobre : sensibilisation des élèves de l'école élémentaire de Cazilhac au tri et à la réduction des déchets
- 16 et 17 octobre : mise en place du compostage au jardin de l'école de Durfort et sensibilisation des élèves de l'école maternelle et élémentaire au tri et à la réduction des déchets
- 17 octobre : sensibilisation des élèves de CM1-CM2 de l'école élémentaire de St Hippolyte du Fort
- 18 au 25 novembre : grande collecte Jeu Donne (jouets, matériel de puériculture, vêtements enfants et bébés)
- 30 novembre : sensibilisation des élèves de maternelle de l'école Jean-Paul II de Sauve
- 1<sup>er</sup> décembre : sensibilisation des élèves de l'école élémentaire Jean-Paul II de Sauve
- 12 décembre : visite du centre de tri de Liouc par les élèves de CM1-CM2 de l'école élémentaire de Cazilhac

##### **Professionnels / collectivités**

- 10 mars : réunion pour la mise en place du tri et du compostage au centre Louis Defond de Bréau et Salagosse
- 5 mai : sensibilisation sur les nouvelles consignes de tri de la personne en service civique au collège de Quissac
- 6 juin : mise en place d'affichage pour le tri et le compostage au camping du Mourétou de Valleraugue
- 13 juin : mise en place d'affichage pour le tri et le compostage au camping du Figaret de St Hippolyte du Fort

- 15 juin : mise en place d'affichage pour le tri et le compostage au camping du Tivoli de Laroque
- 10 juillet : mise en place d'affichage pour le tri et le compostage au village vacances du Vigan
- 5 octobre : formation des agents municipaux de Vic le Fesq sur le compostage
- 20 octobre : réflexion sur la mise en place du compostage sur la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises pour les gros producteurs
- 20 octobre : mise en place et inauguration du compostage de quartier à Vic le Fesq
- 29 novembre : nomination aux Trophées des canettes d'or pour l'opération « Assos durables »
- 22 décembre : sensibilisation au tri et à la réduction des déchets, des agents du siège à Quissac de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol

### **Tout public**

- 21 février : réunion d'informations sur la gestion des végétaux sur la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises
- 11 mars : sensibilisation des usagers au tri et à la réduction des déchets à la Biocoop de St Hippolyte du Fort
- 29 mars : sensibilisation des résidents du centre Louis Defond de Bréau et Salagosse
- 20 mai : festival enfance jeunesse de Sauve
- 29 mai : visite du centre de tri par l'association Les Elvis Platinés de Sumène, organisatrice des Transes cévenoles et fourniture d'affichage pour le festival
- 19 septembre, 4 et 24 octobre : visite du centre de tri par les adhérents de l'association la Fourmi et la Cigale de St Hippolyte du Fort
- 28 septembre : réflexion pour la mise en place d'un projet de compostage et jardins partagés sur la commune du Vigan, en partenariat avec un toit pour tous
- 11 novembre: stand d'animation sur la foire Couleurs et senteurs de la garrigue à Montoulieu
- 18 novembre : animation éco-citoyenne à Sauve
- 23 novembre : installation d'un composteur supplémentaire pour le compostage au quartier des Calquières (Le Vigan)

### **Interne :**

- 21 et 22 juin : formation des gardiens des 8 déchèteries du territoire sur la filière mobilier
- réunion en présence de l'ARS, la CARSAT et la gendarmerie pour réduire la présence de DASRI au centre de tri de Liouc
- 18 octobre : formation sur les éco-DDS des gardiens des 8 déchèteries du territoire

**Compostage individuel :** lancée en 2004 et renouvelée chaque année, l'installation de composteurs individuels dans les foyers volontaires s'est poursuivie en 2017 avec 117 foyers supplémentaires équipés. Cela porte à 3 816 foyers couverts depuis 2004 par les composteurs du SYMTOMA, soit 20,34 % des foyers du syndicat mixte (base de calcul : 1 foyer = 2,5 habitants). Pour mémoire, 16,7 % des foyers étaient équipés en 2010 soit 2 965 foyers couverts.

**Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) :** depuis le 17 septembre 2013, le nouvel éco-organisme DASTRI a pris le relais de l'initiative du SYMTOMA et collecte désormais directement les cartons de boîtes à aiguilles auprès des pharmacies du secteur sans aucune contrepartie financière demandée au syndicat mixte. Conséquence négative : le SYMTOMA ne dispose plus de données quantitatives sur ce type de déchets. Seule est effectuée une évacuation trimestrielle par une entreprise agréée des seringues qui arrivent malheureusement encore trop souvent au centre de tri de Liouc malgré les injonctions de l'ARS auprès des professionnels concernés.

## V. Quelques précisions

**Les gravats :** le poids annoncé est en partie (déchèteries de Ganges et 3 déchèteries sur les 4 de Causses-Aigoual-Cévennes) une estimation basée sur les volumes récupérés et la densité moyenne observée généralement (gravats : 0,83 t/m<sup>3</sup>) ; ces déchèteries ne disposant pas de système de pesées sur site.

### **La ressource verte (les végétaux coupés) :**

- Tout au long de l'année 2017, les services techniques du SYMTOMA ont utilisé en régie un broyeur pour traiter les végétaux déposés sur les sites communaux de St Bauzille, Gornières, Bragassargues, Rogues, Ganges (depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017) et ceux déposés sur les déchèteries de Lasalle et St Sauveur-Camprieu. Le broyat a été laissé à la disposition de la population locale ou livré chez l'habitant sous réserve du dédommagement des frais de livraison occasionnés.
- Les végétaux des déchèteries de St Hippolyte et Liouc ont été dirigés sur le site privé de Sebens à Sauve pour y être broyés régulièrement par monsieur Jean-Yves METGE, propriétaire des lieux, et suivant l'application d'une convention de partenariat sans contrepartie financière. Cet accord a eu cours durant toute l'année 2017.
- Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 28 février 2017, les végétaux déposés sur la déchèterie de Ganges ont été acheminés par camions sur le site privé de SOLBOCOL à Moulès-Et-Baucels. Par la suite, les bennes à végétaux ont été retirées de la déchèterie en accord avec



le maire de la commune et le président de la communauté de communes. Les particuliers et les professionnels ont alors déposés directement les végétaux chez SOLBOCOL sans passer par la déchèterie. Une convention de surveillance du site a été passée entre le SYMTOMA et SOLBOCOL pour s'assurer que la transition s'effectuait sans heurs.

- Durant toute l'année 2017, les végétaux déposés sur la déchèterie de Molières-Cavaillac ont été acheminés par camions sur le site privé de SOLBOCOL à Moulès-Et-Baucels.

Fort de tous ces changements, les données quantitatives des différents tableaux du présent rapport ne concernent que les seuls végétaux acheminés par camions depuis les déchèteries. D'où une nette différence de production entre 2017 et les années précédentes.

**Le bois de déchèteries :** le traitement a été assuré par la société PAPREC Cévennes-Vidourle dans le cadre de la DSP en cours. Compte tenu des différentes variétés de bois récupérés en mélange (nobles, résineux, peints, bruts, vernis, traités,...), le principal débouché de ce produit est la fabrication de plaquettes (panneaux d'agglomérés essentiellement).

**Le plâtre :** l'expérience de tri des déchets de plâtre (ou contenant en majorité du plâtre) lancée en 2011 sur les déchèteries de St André de Valborgne et de Liouc a été étendue à toutes les déchèteries du territoire en 2017 et toujours en partenariat avec la société LAFARGE à Carpentras pour le débouché, en attendant l'essor d'une filière régionale plus structurée sur laquelle travaille l'Ademe Languedoc-Roussillon. Pour l'heure, l'équipe technique a continué d'utiliser une machine de séparation du PSE lié aux plaques de plâtre isolantes.

## **VI. Inventaire du matériel de tri et de collectes sélectives**

Au 31 décembre 2017, le SYMTOMA disposait de :

- 178 **colonnes à « verre »** de marque Villiger, de **4 m<sup>3</sup>** (54 sur le Pays viganais, 52 sur Piémont Cévenol, 32 sur Causses-Aigoual-Cévennes, 40 sur les Cévennes Gangeoises et Suménoises)
- 123 **colonnes à « verre »** de marque Villiger, de **5 m<sup>3</sup>** (25 sur le Pays viganais, 37 sur Piémont Cévenol, 33 sur Causses-Aigoual-Cévennes, 28 sur les Cévennes Gangeoises et Suménoises)
- 7 **colonnes à « verre »** de marque Villiger, de **2,5 m<sup>3</sup>** (1 sur le Pays viganais, 6 sur Piémont Cévenol)

- 46 **colonnes à « papiers »** de marque Villiger, de **4 m<sup>3</sup>** (en stock et en déchèteries pour les papiers de bureaux)
- 84 **colonnes à « verre »** *toutes marques* (34 sur le Pays vignais, 33 sur Piémont Cévenol, 9 sur Causses-Aigoual-Cévennes, 8 sur les Cévennes Gangeoises et Suménoises)
- 59 **points de Proximité**, composés d'un abri métallique et de 3 cuves en plastique de **660 litres** chacune pour recevoir le verre et les *emballages/papiers* (33 sur l'Aigoual, 26 sur Piémont Cévenol)
- 1 097 **bacs de collecte sélective** en plastique de **660 litres** (357 sur le Pays vignais, 369 sur Piémont Cévenol, 232 sur Causses-Aigoual-Cévennes, 139 sur les Cévennes Gangeoises et Suménoises)
- 35 **bacs de collecte sélective** en plastique de **240 litres** sur le Pays vignais

*(Colonnes à « verre », points de proximité et bacs de collecte sélective sont mis à disposition auprès des communautés de communes adhérentes, sous convention individuelle)*

- 9 **armoires** pour les **déchets dangereux des ménages**, placées dans les déchèteries
- 19 **bennes (9 m<sup>3</sup>)** pour la récupération en apport volontaire des cartons (12 unités) et du polystyrène (7 unités), et 1 **bennette** en aluminium pour des transports divers
- 3 **caissons fermés pour compaction de 35 m<sup>3</sup>**, 6 **caissons fermés pour compaction de 30 m<sup>3</sup>**, 10 **bennes ouvertes de 35 m<sup>3</sup>**, 34 **bennes ouvertes de 30 m<sup>3</sup>** et 18 **bennes de 10 à 12 m<sup>3</sup>** pour le transport de déchets divers depuis les quais de transit ou les déchèteries
- 3 **conteneurs de type « maritime »** pour le stockage en déchèteries des DEEE (sur Molières-Cavaillac, Ganges, Liouc)
- 1 **presse à balles** pour le carton et 1 **presse à polystyrène expansé**
- 1 **groupe de lavage autonome** et 2 **broyeur à végétaux autonomes** (Caravaggi BIO230 et Saelens COBRA)
- 3 **véhicules petits porteurs** pour le déplacement des bennes (2 Iveco et 1 Mercedes < 3,5 t de ptac)
- 2 **véhicules légers utilitaires** (fourgon Iveco et Peugeot Partner) et 2 **véhicules légers** en *Location Longue Durée* (Peugeot « 308 » et « Partner »)

## B - INDICATEURS FINANCIERS (COUTS EXTERNES) :

(Tous les ratios sont calculés sur la base de la population totale INSEE au 1er janvier de l'année considérée soit 46 894 hab en 2017)

[\*Bilan négatif (-) = dépenses pour le SYMTOMA / \*Bilan positif (+) = recettes pour le SYMTOMA]

### I. les déchets résiduels

	Quantités traitées	Coûts externes de transport (TTC)	Coûts externes de traitement (TTC)	Recettes de traitement (TTC)	Bilan* ramené à l'habitant	Bilan* ramené au tonnage	Rappel bilan* 2016	Rappel bilan* 2016
<b>Ordures ménagères résiduelles</b>	11 884,98 t	153 423 €	1 314 808 €	0 €	- 31,31 €/hab.	- 123,54 €/tonne	- 32,54 €/hab.	- 125,07 €/tonne
<b>Déchets encombrants résiduels</b>	2 718,86 t	80 701 €	278 595 €	0 €	- 7,66 €/hab.	- 132,15 €/tonne	- 6,90 €/hab.	- 118,47 €/tonne
<b>TOTAL</b>	<b>14 603,84 t</b>	<b>234 124 €</b>	<b>1 593 403 €</b>	<b>0 €</b>	<b>- 38,97 €/hab.</b>	<b>- 125,14 €/tonne</b>	<b>- 39,43 €/hab.</b>	<b>- 123,86 €/tonne</b>

### II. les verres, papiers, emballages recyclables

	Quantités traitées	Coûts externes de transport (TTC)	Coûts externes de traitement (TTC)	Recettes de traitement (TTC)	Bilan* ramené à l'habitant	Bilan* ramené au tonnage	Rappel bilan* 2016	Rappel bilan* 2016
<b>Verre / papiers / emballages</b>	<b>3 986,51 t</b>	<b>132 050 €</b>	<b>493 532 €</b> (y compris revers. Assos Durables)	<b>820 175 €</b>	<b>+ 4,15 €/hab.</b>	<b>+ 48,81 €/tonne</b>	<b>+ 5,42 €/hab.</b>	<b>+ 64,22 €/tonne</b>

### III. les autres types de déchets

	Quantités traitées	Coûts externes de transport (TTC)	Coûts externes de traitement (TTC)	Recettes de traitement (TTC)	Bilan* ramené à l'habitant	Bilan* ramené au tonnage	Rappel bilan* 2016	Rappel bilan* 2016
<b>Cartons</b>	663,32 t	41 644 €	14 969 €	86 313 €	+ 0,63 €/hab.	+ 44,77 €/tonne	+ 0,54 €/hab.	+ 36,06 €/tonne
<b>Ferraille</b>	960,92 t	52 239 €	0 €	74 486 €	+ 0,47 €/hab.	+ 23,15 €/tonne	+ 0,22 €/hab.	+ 10,09 €/tonne
<b>Gravats</b>	10 138,69 t	147 481 €	18 066 €	0 €	- 3,53 €/hab.	- 16,33 €/tonne	- 3,21 €/hab.	- 13,72 €/tonne
<b>Végétaux</b>	3 290,77 t	66 791 €	26 170 €	1 022 €	- 1,96 €/hab.	- 27,94 €/tonne	- 2,94 €/hab.	- 31,90 €/tonne
<b>Bois</b>	1 693,38 t	65 788 €	47 580 €	0 €	- 2,42 €/hab.	- 66,95 €/tonne	- 2,18 €/hab.	- 58,37 €/tonne
<b>Plâtre</b>	201,52 t	6 798 €	0 €	0 €	- 0,15 €/hab.	- 33,73 €/tonne	- 0,17 €/hab.	- 50,96 €/tonne
<b>Déchets d'Éléments d'Ameubl. (DEA)</b>	1 087,26 t	0 €	0 €	41 697 €	+ 0,89 €/hab.	+ 38,35 €/tonne	+ 2,01 €/hab.	+ 89,38 €/tonne
<b>Déchets Dangereux des Ménages</b>	46,84 t	0 €	0 €	6 602 €	+ 0,14 €/hab.	+ 140,95 €/tonne	+ 0,17 €/hab.	+ 171,00 €/tonne
<b>Déchets Dangereux Hors Ménages (y compris les bidons souillés par les huiles de vidange)</b>	53,89 t	<i>(intégré au traitement)</i>	55 873 €	0 €	- 1,19 €/hab.	- 1 036,80 €/tonne	- 1,26 €/hab.	- 1 123,12 €/tonne

<b>Huiles de vidange</b>	35,19 t	6 405 €	0 €	0 €	<b>- 0,14 €/hab.</b>	<b>- 182,01 €/tonne</b>	- 0,06 €/hab.	- 72,95 €/tonne
<b>Polystyrène Expansé</b>	12,45 t	0 €	0 €	10 979 €	<b>+ 0,23 €/hab.</b>	<b>+ 881,85 €/tonne</b>	+ 0,14 €/hab.	+ 535,31 €/tonne
<b>Batteries</b>	6,44 t	0 €	0 €	1 931 €	<b>+ 0,04 €/hab.</b>	<b>+ 300,00 €/tonne</b>	+ 0,04 €/hab.	+ 300,00 €/tonne
<b>DEEE</b>	516,76 t	0 €	0 €	36 847 €	<b>+ 0,79 €/hab.</b>	<b>+ 71,30 €/tonne</b>	+ 0,86 €/hab.	+ 68,93 €/tonne
<b>Amiante lié</b>	0,00 t	0 €	0 €	0 €	<b>- 0,00 €/hab.</b>	<b>0,00 €/tonne</b>	- 0,01 €/hab.	- 466,20 €/tonne
<b>Ampoules et tubes d'éclairage</b>	1,73 t	0 €	0 €	0 €	<b>0,00 €/hab.</b>	<b>0,00 €/tonne</b>	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne
<b>Textile</b>	190,30 t	0 €	0 €	31 075 €	<b>+ 0,66 €/hab.</b>	<b>+ 163,29 €/tonne</b>	+ 0,61 €/hab.	+ 160,68 €/tonne
<b>Piles et accumulateurs</b>	3,22 t	0 €	0 €	0 €	<b>0,00 €/hab.</b>	<b>0,00 €/tonne</b>	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne
<b>Pneus (VL et motos uniquement)</b>	71,10 t	0 €	0 €	0 €	<b>- 0,00 €/hab.</b>	<b>- 0,00 €/tonne</b>	- 0,02 €/hab.	- 19,40 €/tonne
<b>Cartouches d'encres</b>	0,61 t	0 €	0 €	0 €	<b>0,00 €/hab.</b>	<b>0,00 €/tonne</b>	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne
<b>Capsules/recharges cafés</b>	2,23 t	0 €	0 €	0 €	<b>0,00 €/hab.</b>	<b>0,00 €/tonne</b>	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne
<b>TOTAL</b>	<b>18 976,62 t</b>	<b>387 146 €</b>	<b>162 658 €</b>	<b>290 952 €</b>	<b>- 5,52 €/habitant</b>	<b>- 13,64 €/tonne</b>	- 5,26 €/habitant	- 11,76 €/tonne

#### **IV. Quelques repères**

**Effectifs** (le personnel au 31 décembre 2017) :

- 6 agents titulaires de la fonction publique territoriale
- 2 agents contractuels (communication, réduction de la production, personnel de tri/conditionnement)
- 3 agents contractuels de type CUI/CAE (filiales internes « polystyrène », « cartons », « plâtres », « textiles »)

#### **Compte Administratif 2017 :**

Dépenses de fonctionnement 2016 : **3 840 868 €** (3 751 482 € en 2016)

Dont **423 565 €** de charges de personnel soit **11,0 %** (9,9 % en 2016)

Dépenses d'investissements 2016 : **220 309 €** (331 962 € en 2016)

**Participation des EPCI adhérents** (sur la base de la population INSEE en vigueur au 1er janvier de l'année concernée) :

La participation globale demandée en 2017 aux EPCI adhérents a été de **2 695 991 €** (soit **57,49 €/hab**).

En 2016, cette participation globale était de 2 745 991 € (soit *58,90 €/hab* en tenant compte de l'évolution du nombre d'habitants entre 2016 et 2017).

**Divers** : les locaux administratifs ont été loués auprès de la mairie de St Hippolyte du Fort, en centre-ville, place des Enfants de Troupe.

Depuis juillet 2004, le syndicat mixte est propriétaire d'un local technique de 300 m<sup>2</sup> (sur une parcelle totale de 2 018 m<sup>2</sup>), sur la zone artisanale du Tapis Vert à St Hippolyte du Fort. Y sont entreposés, les véhicules, les broyeurs de végétaux, la presse à polystyrène, les bennes de roulement pour l'évacuation des déchets en sortie de déchèteries (déchets de plâtre, polystyrène et cartons), et le matériel en transit avant distribution dans les EPCI adhérents (composteurs individuels, sacs de collecte sélective, etc.).

#### **V. Un coup de projecteur**

##### Les pneus en 2017 :

Les 71,1 tonnes de pneus VL et motos récupérés tout au long de l'année à travers le réseau de déchèteries ont permis d'économiser, par leur recyclage, une quantité non négligeable de matières premières au premier rang desquelles se trouvent :

- l'eau → 1 297 m<sup>3</sup> d'eau économisés soit la consommation moyenne annuelle de 33 personnes ;
- l'énergie électrique → 1 019 827 kWh économisés soit la consommation moyenne annuelle de 55 foyers français (dans 100m<sup>2</sup>) ;
- les carburants fossiles → 90 189 litres d'équivalent gasoil soit de quoi parcourir 37,5 fois le tour de la terre avec un véhicule consommant 6 litres / 100 km ou une distance proche de 4 fois la distance Terre/Lune



*Ces données sont extraites du rapport annuel 2017 de l'éco-organisme Aliapur en commentaire des résultats de collecte des déchèteries du SYMTOMA*

## **VI. Et si on prenait un peu de recul... ?**

- En 7 ans (2010 → 2017), la participation globale des communautés de communes adhérentes est passée de 61,15 €/hab à 57,49 €/hab soit une **baisse de 6 %**



- Depuis 2013, année de la refondation de certaines intercommunalités, l'écart maximum entre la participation des adhérents n'est toujours pas résorbé **même s'il tend à se réduire** fortement (17,74 €/hab en 2013 et 10,77 €/hab en 2017). Par conséquent, il n'est pas encore possible d'envisager à court terme une participation identique pour tous



*Le SYMTOMA est adhérent de l'association nationale **AMORCE**, regroupant collectivités et professionnels autour de la question des déchets ménagers et des énergies*

Établi à St Hippolyte du Fort, le 7 mai 2018